

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 13 JUIN 2024, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLES 113 À 116 ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M^e Antoine Aylwin
- M^e Denis Gallant
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Régis Boisvert
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Maxime Bernatchez (virtuellement)
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Gérald Belley
- M^{me} Nancy Potvin

Est absent :

- M^e Denis Gallant

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne

1. **MOT DE BIENVENUE**

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Un dossier est ajouté au point 5.1.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 17, 23 ET 31 MAI, 1^{ER} ET 4 JUIN 2024
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 TABLEAU DE BORD (TRIMESTRIEL) LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION
- 3.3 TABLEAUX DE BORD
- 3.4 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU BARREAU D'ARTHABASKA
- 3.5 CHANTIER DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL - PROJET DE LOI 67
4. GOUVERNANCE
- 4.1 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS
- 4.2 NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DOSSIERS EXERCICE ILLÉGAL
- 5.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION (REPORT DE LA SÉANCE VIRTUELLE)
- 5.3 EXAMEN MÉDICAL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 DU CODE DES PROFESSIONS
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 DÉLÉGATION DES POUVOIRS DE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
- 7.2 PROJET ENTENTE - FONDS ACCÈS JUSTICE
- 7.3 PLAN DE RELÈVE RH

- 8. DIVERS
 - 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 7 JUIN 2024
 - 9.4 BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.5 BARREAU D'ARTHABASKA - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.6 BARREAU DU BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.7 BARREAU DE BEDFORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.8 BARREAU DE LA CÔTE-NORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.9 BARREAU DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.10 BARREAU DE LAVAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.11 BARREAU DE LONGUEUIL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.12 BARREAU DE LA MAURICIE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.13 BARREAU DE MONTRÉAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.14 BARREAU DE L'OUTAOUAIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.15 BARREAU DE QUÉBEC - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.16 BARREAU DE RICHELIEU - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.17 BARREAU DU SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.18 BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
 - 9.19 ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA DU 7 JUIN 2024
 - 9.20 DÉCISION DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS DU 7 JUIN 2024
 - 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 17, 23 ET 31 MAI, 1^{ER} ET 4 JUIN 2024
-

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 17, 23 et 31 mai, 1^{er} et 4 juin 2024.

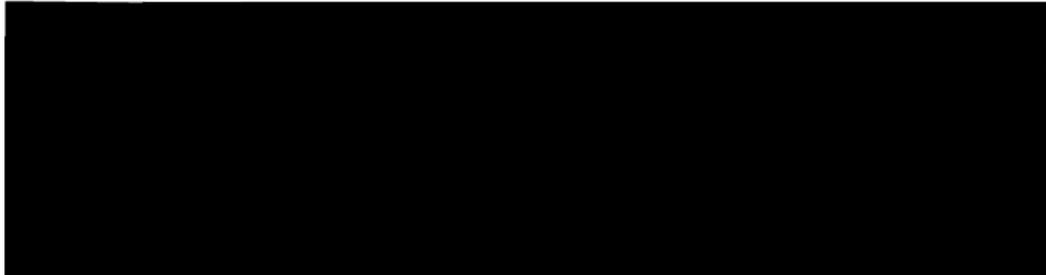
Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 17, 23 et 31 mai, 1^{er} et 4 juin 2024.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités et souligne les activités suivantes :

- **Rencontre avec les représentants de l'APAAQ (M^e Hamelin et M^e Grygiel) :** Il a été question des prochaines activités de l'APAAQ (assemblée générale annuelle et congrès). Ils souhaitent obtenir une liste des membres du Barreau du Québec.



- **Rencontre avec le juge Henri Richard :** Lors de sa rencontre, plusieurs sujets ont été discutés : justice au Nunavik, justice en milieu autochtone, procédure simplifiée à la Cour du Québec, processus de plainte au Conseil de la magistrature, le tribunal des droits de la personne, etc.).

Les membres discutent des problèmes liés à la procédure simplifiée à la Cour du Québec.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

À la question d'une membre, madame la bâtonnière Claveau discute d'une rencontre qu'elle a eue avec la bâtonnière de l'Outaouais en lien avec une situation problématique d'un avocat dans sa section.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale. Elle souligne les points suivants :

- **Journée de célébration du 175^e anniversaire (30 mai 2024) :** Cette journée organisée pour les employés a été très appréciée.
- **Campagne publicitaire sur le jeu de cartes du Barreau :** La campagne publicitaire est en nomination au gala Idéa.
- **Dossier d'exercice illégal (Megan Lalonde) :** L'avocate continue de sévir malgré la signification d'une plainte d'exercice illégal. Elle se présente toujours comme avocate malgré la plainte. Un communiqué de presse sera donc publié pour informer la population de la situation.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2 TABLEAU DE BORD (TRIMESTRIEL) LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.3 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.4 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU BARREAU D'ARTHABASKA

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise

M^e Élisabeth Jutras se retire des délibérations pour ce point.

Ils sont en accord pour ne pas exercer le pouvoir de désaveu.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 29 mai 2024 préparé par M^e Nicolas Le Grand Alary, avocat au SOAJ;

CONSIDÉRANT l'adoption de diverses modifications aux *Règlements généraux du Barreau d'Arthabaska*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 40 et 41 de la *Loi sur le Barreau*, un règlement d'un barreau de section peut être désavoué par le Conseil d'administration, s'il est incompatible avec un règlement ou une résolution du Conseil d'administration ou avec l'intérêt général du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées aux *Règlements généraux du Barreau d'Arthabaska* ne sont pas incompatibles avec les règlements ou les résolutions du Conseil d'administration du Barreau du Québec ou avec l'intérêt général de ce dernier;

NE PAS EXERCER le pouvoir de désaveu quant aux *Règlements généraux du Barreau d'Arthabaska*.

3.5 CHANTIER DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL - PROJET DE LOI 67

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres discutent du projet de réponse.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau discute de la réunion extraordinaire tenue au Colloque interprofessionnel du Québec relativement aux propositions présentées dans le chantier de la modernisation. Elle souligne que la plupart des propositions ont été adoptées à l'unanimité. Certaines propositions ont fait l'objet de débats.

Les résultats du vote seront communiqués à la ministre responsable des ordres professionnels pour alimenter sa réflexion.

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres discutent d'autres points soulevés dans le mémoire :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Un membre se questionne sur l'opportunité de déposer ce projet de mémoire dans le cadre de l'étude du projet de loi 67 qui vise uniquement certains aspects du système professionnel plutôt dans le domaine de la santé.

M^e Ouimet précise que ce mémoire ne vise pas que le projet de loi 67, mais s'inscrit dans la réflexion plus large de la modernisation du système professionnel et sera déposé dans la foulée du mémoire qui sera déposé par le Colloque interprofessionnel du Québec et d'autres ordres professionnels. Il y aura éventuellement un deuxième projet de loi visant à moderniser le système professionnel, en 2025 probablement, et ce mémoire pourra alimenter la réflexion en amont de la rédaction de ce projet de loi.

Un membre émet les commentaires suivants :

- Relativement à la composition du Conseil d'administration, la réflexion se limite à l'augmentation du nombre d'administrateurs, membres du public, et à l'élection du président. On devrait réfléchir plus largement sur la composition du Conseil d'administration sans se limiter.
- [REDACTED]

M^e Ouimet indique que le Barreau se limite à répondre aux propositions présentées dans le cadre de la réflexion pour le moment. Cela étant dit, il semble inévitable qu'une réflexion plus large ait lieu à la suite de cette consultation.

[REDACTED]

[REDACTED]

Un membre propose l'adoption du mémoire tel que modifié. Un membre appuie la proposition. Un membre demande le vote. [REDACTED]

Le projet de mémoire tel que modifié est adopté à la majorité.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 11 juin 2024 préparé par M^e Catherine Claveau, bâtonnière, M^e Catherine Ouimet, directrice générale, M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, et M^e Nicolas Le Grand Alary, avocat au SOAJ;

CONSIDÉRANT le chantier de modernisation du système professionnel québécois;

CONSIDÉRANT la présente consultation des ordres professionnels;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels de cette réforme du système professionnel;

CONSIDÉRANT les positions antérieures du Barreau du Québec;

D'APPROUVER le projet de mémoire à titre de position du Barreau du Québec.

4. GOUVERNANCE

4.1 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection des deux vice-présidents suivant l'article 46 du *Règlement intérieur* et l'article 10.2 de la *Loi sur le Barreau*. Ce dernier article prévoit que le Conseil d'administration élit deux vice-présidents du Barreau parmi les administrateurs élus qui proviennent d'une section différente de celle de la bâtonnière. Considérant que la bâtonnière est membre du Barreau de Québec, un vice-président sera élu parmi les membres du Conseil d'administration provenant du Barreau de Montréal et l'autre sera élu parmi les membres du Conseil d'administration provenant d'une autre section que Montréal et Québec.

M^o Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, souligne avoir transmis un avis de convocation dans lequel elle invitait les administrateurs intéressés à présenter leur candidature.

Madame la bâtonnière Claveau confirme que seul un administrateur issu d'une section autre que Montréal et Québec a présenté sa candidature à titre de vice-président, soit M^o Marcel-Olivier Nadeau. Ce dernier est donc élu par acclamation.

M^o Sylvie Champagne souligne avoir reçu les candidatures de deux administrateurs issus de la région de Montréal:

- 
- M^o Mylène Lemieux-Ayotte.

Il y aura donc élection pour ce poste. Elle présente le fonctionnement de l'élection prévue à l'article 46 du *Règlement intérieur* :

- La secrétaire de l'Ordre tire au hasard pour déterminer l'ordre des présentations des candidats.
- Les candidats sont exclus de la salle des délibérations pour les présentations.
- Aucun commentaire ne peut être émis à la suite des présentations.
- Le scrutin est secret.
- Le vice-président est élu à la majorité des voix.

Les candidats font leur présentation tour à tour en l'absence de l'autre candidat.

Les candidats à la vice-présidence (provenant de la section de Montréal) réintègrent la salle des délibérations. Monsieur Philippe Chayer intègre la salle des délibérations et agit à titre de scrutateur.

Les membres du Conseil d'administration procèdent au vote secret.

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, annonce les résultats :

- M^e Marcel-Olivier Nadeau est élu par acclamation à titre de vice-président (provenant d'une section autre que Montréal et Québec);
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte est élue à titre de vice-présidente (provenant de la section de Montréal).

Madame la bâtonnière Claveau félicite les gagnants et remercie tous les candidats d'avoir permis cet exercice démocratique. Elle souligne que le Conseil d'administration doit maintenant procéder à la désignation d'un remplaçant, parmi les vice-présidents, afin de la remplacer en cas d'absence ou d'empêchement conformément à l'article 11 (3) de la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1.

Les membres du Conseil d'administration désignent M^e Marcel-Olivier Nadeau pour agir à ce titre.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 10.2 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que la bâtonnière Catherine Claveau provient de la section de Québec;

CONSIDÉRANT les candidatures à titre de vice-présidents du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir le remplacement de la bâtonnière en cas d'impossibilité d'agir;

DE NOMMER M^e Marcel-Olivier Nadeau issu de la section du Saguenay/Lac-Saint-Jean à titre de vice-président;

DE NOMMER M^e Mylène Lemieux-Ayotte issue de la section de Montréal à titre de vice-présidente;

DE DÉSIGNER monsieur le vice-président Marcel-Olivier Nadeau pour remplacer la bâtonnière Catherine Claveau et exercer ses fonctions cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière conformément à l'article 11 (3) de la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1.

4.2 **NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du tableau des comités et groupes de travail du Conseil d'administration.

Les membres font part de leur intérêt pour siéger à ces comités.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les nominations aux différents comités du Conseil d'administration.

4.2.1 **COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT**

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des finances et d'audit :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau;
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président;
- M^e Antoine Aylwin;
- M^e Extra Junior Laguerre;
- M^{me} Nancy Potvin.

4.2.2 **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de gouvernance et d'éthique :

- M^e Caroline Gagnon, présidente;
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président;
- M^e Simon Tremblay;
- M^e Élisabeth Jutras;
- M^e Régis Boisvert;
- M. Pierre Delisle;
- M. Gérald Belley.

4.2.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des ressources humaines :

- M^e Antoine Aylwin, président;
- M^e Simon Tremblay;
- M^e Elhadji Madiara Niang;
- M^{me} Nancy Potvin.

4.2.4 COMITÉ DE DÉCISION

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 354 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1;

DE NOMMER l'administrateur suivant, pour un mandat d'une année, à titre de membre du Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle :

- M^e Maxime Bernatchez.

4.2.5 COMITÉ SUR LES AFFAIRES D'ASSURANCE

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER l'administratrice suivante, pour un mandat d'une année, à titre de membre du Comité sur les affaires d'assurance :

- M^e Mylène Lemieux-Ayotte.

4.2.6 CONSEIL DES SECTIONS

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 26.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉSIGNER M^{me} Diane Sicard Guindon et M. Gérald Belley, administrateurs nommés par l'Office des professions, à titre de membres du Conseil des sections.

4.2.7 COMITÉ DE RÉVISION POUR ARM ET ALPAQ

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ :

- M^e Élisabeth Jutras;
- M^e Régis Boisvert;
- M^e Maxime Bernatchez;
- M^e Extra Junior Laguerre;
- M^e Simon Tremblay;
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte;
- M^e Elhadji Madiara Niang;
- M^e Caroline Gagnon;
- M. Gérald Belley;
- M^{me} Nancy Potvin;
- M^{me} Diane Sicard Guindon.

4.2.8 COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER M^{me} Diane Sicard Guindon à titre de membre au Comité du Fonds d'indemnisation.

4.2.9 COMITÉ SUR LA CAPACITÉ D'EXERCER LA PROFESSION (CCEP)

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité sur la capacité d'exercer la profession (CCEP) :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau;
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente;
- M^{me} Diane Sicard-Guindon;
- M. Pierre Delisle;
- M^e Régis Boisvert;
- M^e Maxime Bernatchez;
- M^e Simon Tremblay;
- M^e Elhadji Madiara Niang;
- M^e Caroline Gagnon.

[REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres sont en accord avec la recommandation soumise.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[Redacted text block]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION (REPORT DE LA SÉANCE VIRTUELLE)

5.2.1 [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Ce point a été reporté de la séance virtuelle à la demande d'un membre.

À la suite de précisions obtenues, les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations du Comité du fonds d'indemnisation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.2.2 [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Ce point a été reporté de la séance virtuelle à la demande d'un membre.

Ce point a été reporté de la séance virtuelle à la demande d'un membre.

À la suite de précisions obtenues, les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations du Comité du fonds d'indemnisation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.3 EXAMEN MÉDICAL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 DU CODE DES PROFESSIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e André-Philippe Mallette présente le dossier et les démarches complétées par le service de la Qualité de la profession.

M^e Sylvie Champagne ajoute que la Qualité de la profession est à vérifier avec la membre si elle serait disposée à limiter volontairement sa pratique de façon temporaire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :



6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 DÉLÉGATION DES POUVOIRS DE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Catherine Ouimet explique la recommandation qui est présentée en raison de la modernisation du service de l'inspection professionnelle.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la délégation de pouvoirs.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service de M^e Catherine Ouimet, directrice générale, et M^e Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession du 13 juin 2024 et les documents qui y sont joints;

CONSIDÉRANT la réforme de l'Inspection professionnelle du Barreau du Québec incluant la redéfinition de la mission, la vision, les valeurs et les objectifs du programme d'inspection professionnelle, conformément au plan stratégique 2022-2026;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette grande réforme, les processus, les outils, l'organisation du travail ainsi que les descriptions d'emplois ont été revus;

CONSIDÉRANT la révision de l'organigramme en raison notamment de l'embauche d'inspecteurs à temps plein et de leur équipe de soutien;

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer des responsabilités qui sont actuellement octroyées au Directeur de la Qualité de la profession;

CONSIDÉRANT, pour ce faire, la création du poste de Responsable de l'Inspection professionnelle, qui agira sous la direction de la Qualité de la profession, et aura comme responsabilités de répondre aux obligations prévues au *Code des professions* et au *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, notamment aux fonctions prévues aux articles 55, 112 et 113 du *Code des professions* et déléguées par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que M^e Éliane Gauvin répond aux exigences de ce poste;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la continuité des activités de l'Inspection professionnelle au service de la Qualité de la profession lors d'absence, soit pour des vacances ou toutes autres absences prévisibles ou imprévisibles, il y a lieu de déléguer à un substitut les pouvoirs à titre de Directeur de l'Inspection professionnelle;

DE NOMMER, conformément à l'article 90 du *Code des professions* (Chapitre C-26) et à l'article 3 du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, M^e Éliane Gauvin à titre de Directrice de l'Inspection professionnelle pour agir à titre de Responsable de l'Inspection professionnelle à compter du 17 juin 2024;

DE DÉLÉGUER à M^e Éliane Gauvin les pouvoirs attribués au Comité d'inspection professionnelle ou à l'un de ses membres en vertu des articles 55, 112 et 113 du *Code des professions* à compter du 17 juin 2024;

DE DÉLÉGUER à M^e Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession, tous les pouvoirs de la directrice de l'inspection professionnelle et responsable de l'inspection professionnelle prévus au *Code des professions*, à la *Loi sur le Barreau* et ses règlements, lorsque cette dernière est absente ou dans l'impossibilité d'agir, et ce, à compter du 17 juin 2024.

7.2 PROJET ENTENTE - FONDS ACCÈS JUSTICE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Extra Junior Laguerre dénonce un conflit d'intérêts potentiel et se retire de la salle des délibérations pour ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

7.3 PLAN DE RELÈVE RH

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Catherine Ouimet présente le plan de relève des ressources humaines développé en collaboration avec l'équipe de direction. Ce plan sera présenté en détail au Comité des ressources humaines.

Elle présente aussi deux nouveautés, soit le plan de développement professionnel lié au plan de relève des postes clés et un plan de développement individuel pour tous les employés.

En réponse aux questions des membres, M^e Ouimet indique ce qui suit :

- L'objectif du plan de relève est de déterminer les actions à prendre en cas de départ de personnes occupant des postes clés.
- Le plan de développement professionnel des employés vise à développer les compétences des employés pour leur permettre d'accéder à des responsabilités qu'il souhaite (plan de développement individuel) ou à assurer la relève d'un poste clé (plan de développement des postes clés).

8. DIVERS

Inf : Il n'y a aucun point traité à cette section lors de la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 7 JUIN 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Une membre se questionne sur l'opportunité de modifier la *Loi sur le Barreau* pour prévoir l'uniformisation des règles applicables aux rapports annuels des barreaux de section et leur publicité.

9.5 BARREAU D'ARTHABASKA - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 BARREAU DU BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 BARREAU DE BEDFORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.8 BARREAU DE LA CÔTE-NORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 BARREAU DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.10 BARREAU DE LAVAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.11 BARREAU DE LONGUEUIL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.12 BARREAU DE LA MAURICIE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.13 BARREAU DE MONTRÉAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.14 BARREAU DE L'OUTAOUAIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.15 BARREAU DE QUÉBEC - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.16 BARREAU DE RICHELIEU - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.17 BARREAU DU SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.18 BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.19 ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA DU 7 JUIN 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne résume l'arrêt de la Cour suprême du Canada et précise que plusieurs points soulevés par le Barreau du Québec dans le cadre de son mémoire ont été repris dans l'arrêt.

9.20 DÉCISION DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS DU 7 JUIN 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne résume le jugement.

La Présidente,

La Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre